




JOURNAL

Quarantième session de la Conférence de la FAO

FAO, Rome, 3-8 juillet 2017

Jeudi 6 juillet 2017

Suivez-nous sur Twitter: #UNFAO40 

SÉANCES PLÉNIÈRES

Matin

9 h 30 - 12 h 30

Salle Plénière – Bâtiment A, 3^e étage

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- Point 25:** Mise en œuvre des actions relatives aux réformes de la gouvernance de la FAO (C 2017/31 Rev.1)
- Point 20:** Thème biennal 2018-2019 (C 2017/35 Rev.1)
- Point 29:** Comptes vérifiés 2014 et 2015 (projets de résolution (C 2017/5 A; C 2017/5 B; C 2017/6 A; C 2017/6 B; C 2017/LIM/3)
- Point 30:** Barème des contributions 2018-2019 (projet de résolution) (C 2017/INF/7; C 2017/LIM/6)
- Point 31:** Paiement par l'Union européenne des dépenses administratives et autres découlant de son statut de Membre de l'Organisation C 2017/LIM/7)
- Point 32:** Autres questions administratives et financières (C 2017/LIM/19)
- Point 8:** Nomination de représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel (C 2017/10 Rev.1)
- Point 34:** Autres questions
- 34.2** Examen de la cérémonie de remise des prix décernés par la FAO (C 2017/34)
- 34.3** In Memoriam
- Point 33:** Date et lieu de la quarante et unième session de la Conférence

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mt993

COMMISSION I

**14 h 30 Deuxième réunion du Comité de rédaction de la COMMISSION II
Salle du Mexique (D211)**

ANNONCES DU JOUR

QUORUM REQUIS POUR LA SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Il est rappelé aux délégués qu'il est nécessaire d'avoir une participation suffisante pendant la septième réunion plénière de la Conférence, qui s'ouvrira à 9 h 30 le vendredi 7 juillet, car un quorum est requis sur plusieurs questions qui doivent être examinées dans la matinée.

INSCRIPTION POUR LA CENT CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL

Les délégués sont informés que la cent cinquante-septième session du Conseil sera ouverte **le lundi 10 juillet 2017 à 9 h 30** dans la Salle Rouge.

Les délégués sont aimablement invités à communiquer au Secrétariat l'identité du représentant désigné par leur pays pour siéger à la cent cinquante-septième session du Conseil, en s'adressant au Centre d'inscription externe ou par le biais du Portail des Membres de la FAO.

Veillez noter que les badges délivrés pour la Conférence ne sont pas valables pour la cent cinquante-septième session du Conseil.

L'ordre du jour provisoire de la session (CL 157/1) ainsi que les autres documents de cette session peuvent être téléchargés sur le site web de l'Organisation:

<http://www.fao.org/about/meetings/council/cl157/documents/fr/>

MANIFESTATIONS EN MARGE DE LA SESSION

Plusieurs manifestations seront organisées en marge de la Conférence. La liste actualisée est consultable à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/about/meetings/conference/c2017/side-events/fr/>

ANNONCES DU JOUR

PRÉSENTATION DE CANDIDATURES AU CONSEIL DE LA FAO

RÉGION	PÉRIODE	CANDIDATS
AFRIQUE	a) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2020 (4 SIÈGES)	1. Algérie 2. Cabo Verde 3. Cameroun 4. Afrique du Sud
	b) 1 ^{er} juillet 2018 – fin de la 42 ^e session de la Conférence (3 SIÈGES)	1. Congo 2. Guinée équatoriale 3. Soudan du Sud
ASIE	a) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2020 (3 SIÈGES)	1. Inde 2. Pakistan 3. Thaïlande (fin de la 40 ^e session de la Conférence - 31 décembre 2018)/ Malaisie (1 ^{er} janvier 2019 - 30 juin 2020). <i>Accord spécial</i> ¹
	b) 1 ^{er} juillet 2018 – fin de la 42 ^e session de la Conférence (6 SIÈGES)	1. Chine 2. Japon 3. République de Corée 4. Sri Lanka 5. Philippines (du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)/ Myanmar (du 1 ^{er} janvier 2020 à la fin de la 42 ^e session de la Conférence). <i>Accord spécial</i> ² 6. Viet Nam (du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019)/ Indonésie (du 1 ^{er} janvier 2020 à la fin de la 42 ^e session de la Conférence). <i>Accord spécial</i> ³
EUROPE	a) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2018 (2 SIÈGES) ⁴	1. Estonie 2. Ex-République yougoslave de Macédoine
	b) 1 ^{er} juillet 2018 - fin de la 41 ^e session de la Conférence (2 SIÈGES) ⁵	1. Autriche 2. France
	a) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2020 (4 SIÈGES)	1. Bulgarie 2. Finlande 3. Italie 4. Espagne

	d) 1 ^{er} juillet 2018 – fin de la 42 ^e session de la Conférence (3 SIÈGES)	1. Estonie 2. Fédération de Russie 3. Ex-République yougoslave de Macédoine
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	a) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2018 (1 SIÈGE) ⁶	1. Venezuela (République bolivarienne du)
	b) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2020 (1 SIÈGE)	1. Équateur
	c) 1 ^{er} juillet 2018 - fin de la 42 ^e session de la Conférence (3 SIÈGES)	1. Nicaragua 2. Venezuela (République bolivarienne du) 3. Chili (du 1 ^{er} juillet 2018 à la fin de la 41 ^e session de la Conférence/ Pérou (de la fin de la 41 ^e session de la Conférence à la fin de la 42 ^e session de la Conférence). <i>Accord spécial</i> ⁷
PROCHE- ORIENT	a) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2020 (3 SIÈGES)	1. Afghanistan 2. Égypte 3. Arabie saoudite
	b) 1 ^{er} juillet 2018 - fin de la 42 ^e session de la Conférence (1 SIÈGE)	1. Jordanie
PACIFIQUE SUD-OUEST	b) Fin de la 40 ^e session de la Conférence - 30 juin 2020 (1 SIÈGE)	1. Australie

¹ La Thaïlande et la Malaisie se sont conjointement portées candidates au même siège selon les modalités suivantes: La Thaïlande siégerait de la fin de la quarantième session de la Conférence (8 juillet 2017) au 31 décembre 2018. La Malaisie remplacerait la Thaïlande pendant la partie du mandat restant à courir (du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020).

² Les Philippines et le Myanmar se sont conjointement portés candidats au même siège selon les modalités suivantes: Les Philippines siégeraient du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019. Le Myanmar remplacerait les Philippines pendant le reste du mandat (du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021)).

³ Le Viet Nam et l'Indonésie se sont conjointement portés candidats au même siège selon les modalités suivantes: Le Viet Nam siégerait du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019. L'Indonésie remplacerait le Viet Nam pendant le reste du mandat (soit du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021)).

⁴ Chypre et Saint-Marin se retireraient du Conseil à la fin de la quarantième session de la Conférence et l'Estonie et l'Ex-République yougoslave de Macédoine les remplaceraient pendant le restant de leur mandat (du 8 juillet 2017 au 30 juin 2018), conformément aux paragraphes 6 et 9 de l'Article XXII du RGO.

⁵ L'Allemagne et le Monténégro se retireraient du Conseil à compter du 30 juin 2018 et l'Autriche et la France les remplaceraient pendant la partie restant à courir de leur mandat (du 1^{er} juillet 2018 à la fin de la quarante et unième session de la Conférence, en juin 2019), conformément aux paragraphes 6 et 9 de l'Article XXII du RGO.

⁶ Étant donné que la République bolivarienne du Venezuela est considérée comme démissionnaire conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article XXII du RGO, le siège vacant devrait être pourvu pour la période allant de la fin de la quarantième session de la Conférence (8 juillet 2017) au 30 juin 2018, conformément aux dispositions des paragraphes 6 et 9 de l'article XXII du RGO.

⁷ Le Chili et le Pérou se sont conjointement portés candidats au même siège du Conseil selon les modalités suivantes: Le Chili siégerait du 1^{er} juillet 2018 à la fin de la quarante et unième session de la Conférence, puis le Pérou le remplacerait jusqu'à la fin du mandat (soit de la fin de la quarante et unième session de la Conférence à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence).